



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 26 mai 2020

DÉCONFINEMENT

Lancement du dispositif d'accompagnement pour les TPE-PME " Objectif reprise "

Le ministère du Travail lance le dispositif d'accompagnement des TPE-PME « Objectif-reprise » en partenariat avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT).

Destiné aux entreprises et associations de droit privé (de 0 à 250 salariés), ce dispositif propose des modalités gratuites de conseil et d'appui sur les questions de prévention, de ressources humaines, d'organisation du travail ou encore de management, pour favoriser la reprise ou la continuité de l'activité dans cette période particulière.

"Objectif reprise" est déployé en Guadeloupe par le réseau de l'Aract en lien avec la DIECCTE* Guadeloupe. Il propose :

- > un questionnaire pour aider l'entreprise à mieux évaluer ses points forts et marges de progrès dans le cadre de la reprise ou de la continuité de l'activité ;
- > différentes formes de conseil et d'orientation : en ligne, via des webconférences, des modalités individuelles ou inter-entreprises ;
- > un accompagnement des partenaires sociaux par des experts des conditions de travail pour les entreprises ayant plus particulièrement besoin d'être soutenues

En pratique

1. L'entreprise évalue sa situation en accédant au questionnaire anonyme : un spécifique pour les TPE (jusqu'à 11 salariés) et un pour les PME (de 11 à 250 salariés).
2. Les résultats lui permettent de visualiser ses points forts et points d'améliorations, accompagnés de premiers conseils et contacts.
3. Si elle le souhaite, l'entreprise ou l'association est tenue informée de la publication de nouvelles ressources utiles et peut participer à des espaces d'échanges de pratiques inter-entreprises.

Le dispositif national prévoit un accompagnement collectif pour les TPE (entreprises de moins de 11 salariés). Les services de la DIECCTE Guadeloupe étudient la possibilité d'ouvrir l'accompagnement individuel à ces petites entreprises, après entretien avec l'ARACT sur la base des retours de questionnaires.

Les entreprises et associations de droit privé sont invités à se rendre pour plus d'informations sur le site : www.anact.fr/objectifreprise

Contact presse en DIECCTE (pôle Travail) : 0590 80 50 60

*DIECCTE : Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi